

_

Coordonnées importantes

RRC

Adresse postale	Numéros de téléphone		
Retraite Québec Case postale 5200 Québec (Québec) G1K 7S9	Région de Québec	418 643-5185	
	Région de Montréal	514 873-2433	
	Sans frais	1 800 463-5185	
Committee to form the form to the property of the committee of the committ			

Courriel (utiliser le formulaire sur la page Web)

https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/Pages/nous-joindre-par-courriel.aspx?sujet=rrq

Régimes de retraite du secteur public (RREGOP, RRPE, etc.)

Adresse postale	Numéros de téléphone	
Retraite Québec Régimes de retraite du secteur public Case postale 5500, succursale Terminus Québec (Québec) G1K 0G	Région de Québec	418 643-4881
	Sans frais	1 800 463-5533

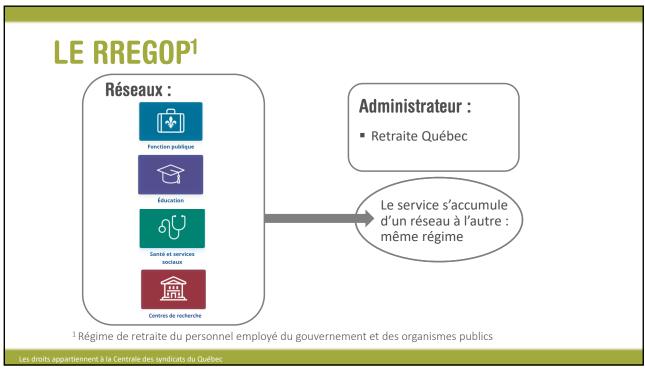
Courriel (utiliser le formulaire sur la page Web) :

 $\underline{\text{https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/Pages/nous-joindre-par-courriel.aspx?sujet=rrq}$

Mon dossier avec clicSÉQUR

- Lien pour accéder à deux vidéos concernant clicSÉQUR
 - Connexion à Mon dossier avec clicSÉQUR
 - Découvrez les avantages de Mon dossier
 - RREGOP
 - RRQ
 - Allocation familiale
- http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services en ligne/mon dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec





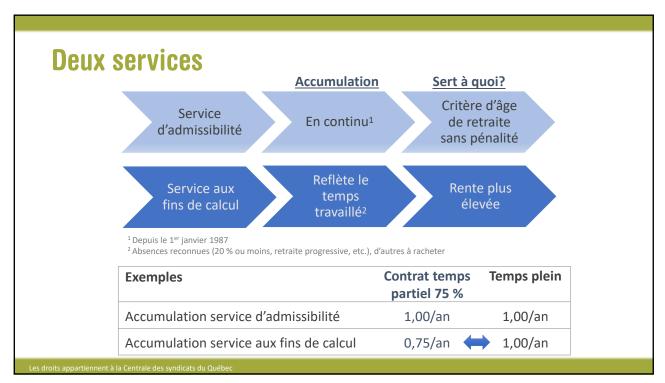


Rente RREGOP



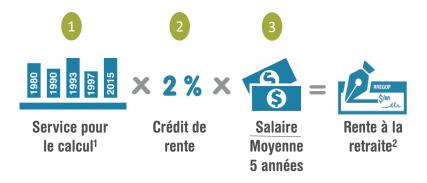
- Rente viagère (la vie durant)
 - Formule établie
 - Critères influencent le montant

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



Montant de votre rente

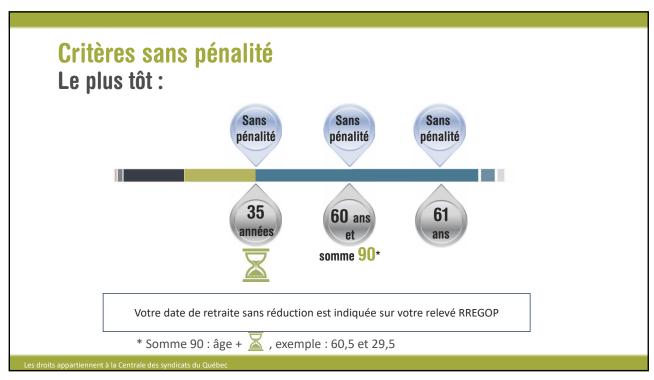
Trois facteurs

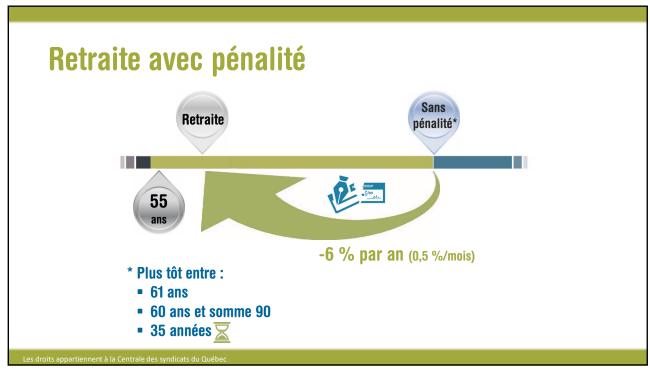


- ¹ Maximum 40 années
- ² Avant coordination et partage, si applicable

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québe







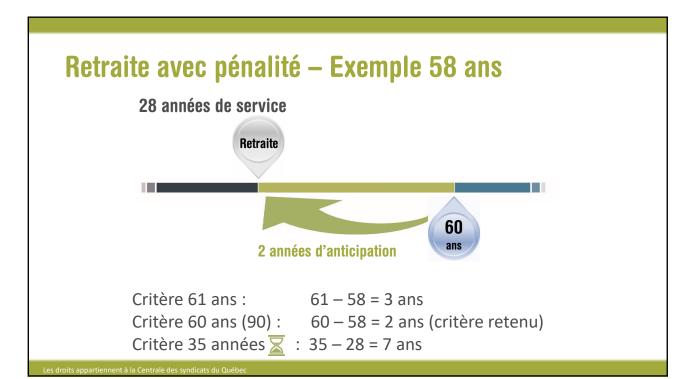
Retraite sans pénalité - Exemple 60 ans



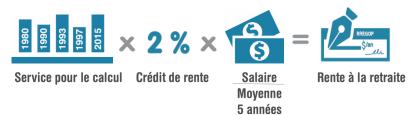
30 années \times 2 % \times 90 000 \$ = 54 000 \$/an* (4 500 \$/mois)

* Rente de base avant 65 ans

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec







28 ans \times 2 % \times 84 500 \$= 47 320 \$/an

Pénalité: -6 %/an x 2 ans = -12 % (5 678 \$)

41 642 \$/an (3 470 \$/mois)

* Rente de base avant 65 ans

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

n résumé	+2	ans
Âge de retraite	58 ans	60 ans
1980 1990 1993 1997 2015	28 années (56 %)	30 années (60 %)
6	84 500 \$	90 000\$
Stance.	-12 %	0 %
Rente brute	41 642 \$	54 000 \$
	+12	358 \$

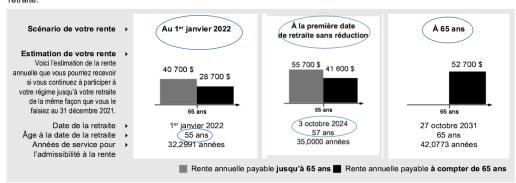


Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

17

Estimation de votre rente de retraite

Votre âge à la date de votre retraite et le nombre de vos années de service auront un effet sur le montant de votre rente de retraite



Votre régime de retraite prévoit une diminution de votre rente applicable à compter de 65 ans. Cette diminution pourrait être comblée en tout ou en partie par la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ), la pension de la Sécurité de la vieillesse du fédéral (SV) et l'épargne personnelle.

Pour obtenir d'autres scénarios de retraite, utilisez l'outil Estimation de la rente à **retraitequebec.gouv.qc.ca/outils**. Pour demander votre rente, utilisez le formulaire Demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public (RSP-079) prévu à cet effet. Vous pourrez la recevoir lorsque vous cesserez d'occuper tous vos emplois visés par le régime.

Page 2 du relevé de participation

Emplois en 2021

L'information ci-dessous a été déterminée à partir des données fournies par votre employeur. Si vous constatez que ces données ne représentent pas votre situation personnelle, communiquez avec votre employeur.

Employeur	Salaire admissible	Années de service pour le calcul de votre rente	Cotisations
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES AFFLUENTS	88 607,05 \$	1,0000	6 799,36 \$
Total	88 607,05 \$	1,0000	6 799,36 \$

Années de service et cotisations

Ce tableau présente votre participation accumulée au 31 décembre 2021.

	Années de service pour l'admissibilité à la rente	Années de service pour le calcul de votre rente	Cotisations et intérêts
Cumulatif au 31 décembre 2020	31,2991	28,6020	242 097,38 \$
Emplois en 2021	1,0000	1,0000	6 799,36 \$
Intérêts accumulés en 2021	-	_	18 943,26 \$
Cumulatif au 31 décembre 2021	32,2991	29,6020	267 840,00 \$

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

19

Page 2 du relevé de participation

Jours d'absence rachetables

Selon les données fournies par vos employeurs, vous avez cumulé 402 jours d'absence rachetables au 31 décembre 2021

Employeur	Jours d'absence par période				T-4-1		
Employeur	1999	2000	2001	2008	2011	2012	Total
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES AFFLUENTS	1	84	116	101	42	58	402
Total							402

Votre régime prévoit, à certaines conditions, la reconnaissance automatique et sans frais d'un maximum de 90 jours lors du calcul de votre rente pour combler certaines absences sans salaire. Sur vos 402 jours d'absence rachetables, 90 jours sont reconnus sans frais et ont été considérés dans les estimations de rente présentées au début de votre relevé.

Avant de demander un rachat de service pour les 312 jours d'absence rachetables, vous pouvez utiliser l'outil de calcul Estimation du coût d'un rachat de service au www.retraitequebec.gouv.qc.ca/outils. Pour plus de détails, consultez la publication Les rachats de service dans notre site Web.

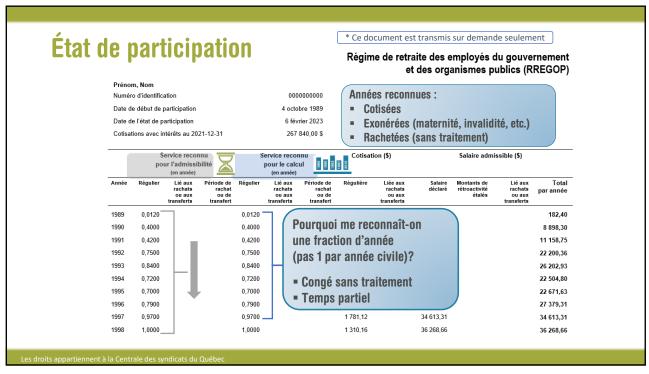


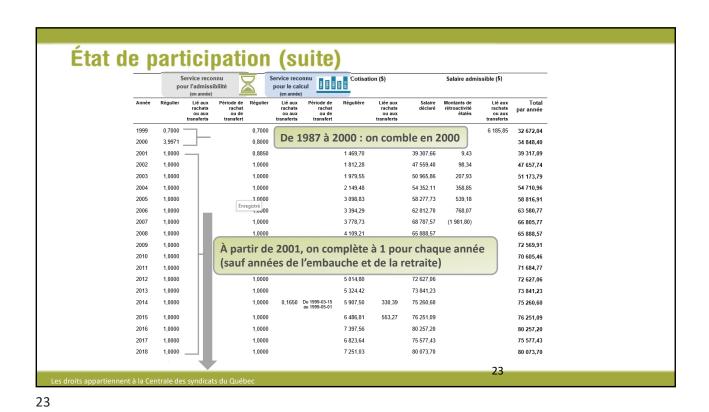
Utile pour remplir le formulaire RSP-727-ABS afin de déterminer les années (années civiles) de période d'absence à racheter

Service aux fins de calcul de la rente

- Temps travaillé et cotisé au RREGOP
- Exonération de cotisation au RREGOP
 - Maternité (21 première semaines)
 - Invalidité, CNESST, SAAQ (nécessite une assurance salaire obligatoire et un maximum de 3 années par invalidité)
- Périodes d'absences (couvert ultérieurement dans la présentation)
 - Exemple retraite progressive
 - Rachat de service (congé parental)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec





État de participation (suite) Service reconnu Service reconnu Cotisation (\$) Salaire admissible (\$) 1960 1963 1887 2015 pour l'admissibilité pour le calcul (en année) (en année) Lié aux rachats ou aux transferts Lié aux rachats ou aux transferts Période de rachat ou de transfert Liée aux rachats ou aux transferts Année Régulier Période de Régulière Montants de rétroactivité Total Régulier Salaire rachats ou aux transferts déclaré par année étalés 1,0000 7 005,38 81 308,29 2019 1,0000 81 308,29 2020 1,0000 1,0000 6 530,37 82 899,46 2 090,88 84 990,34 88 607,05 2021 1.0000 1,0000 6 799.36 (2 090,88) 86 516,17 Total 32,2991 29,1520 112 355,56



Sources de revenus à la retraite



3º étage – Épargne personnelle

■ REER, CELI, propriétés, etc.

2e étage – Régime employeur

■ Rente du RREGOP

1^{er} étage – Régimes publics

- Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) +
- Régime de rentes du Québec (RRQ)



Rente du Régime de rentes du Québec

Rente régulière à 65 ans

Rente maximale (2025): 17 196 \$/an

On peut la demander dès 60 ans

En contrepartie, une réduction permanente s'applique : en fonction du nombre de mois d'anticipation avant 65 ans

Réduction pour anticipation Rente maximale (2025) à 60 ans 0,60 %/mois (7,2 %/an) 11 005 \$ (64 %)/an

Demande après 65 ans : bonification de 0,70 %/mois (8,4%/an) par rapport au montant de 65 ans, exemple à 72 ans : 27 307 \$/an

Illustrations des montants maximum du régime de base et du régime supplémentaire du RRQ

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

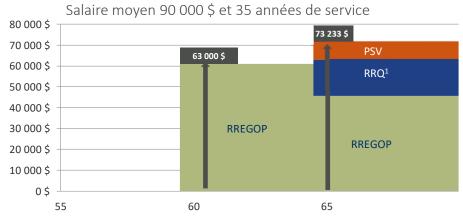
27

Diminution de la rente du RREGOP à 65 ans



- Appelée « coordination avec la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) »
- À compter du mois qui suit le 65^e anniversaire
- Et si je demande ma rente RRQ à 60 ans?
 - La diminution de votre rente du RREGOP est inchangée
 à 65 ans



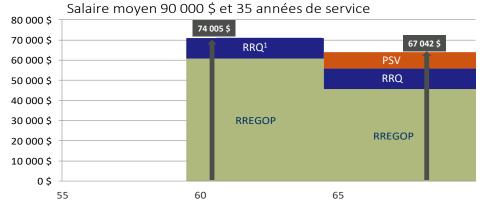


 $^{\rm 1} \, {\rm La}$ rente RRQ dépend de votre participation à ce régime (aux fins d'illustration)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

29





¹La rente RRQ dépend de votre participation à ce régime (aux fins d'illustration)

À quel âge demander votre rente RRQ?

Plusieurs aspects à considérer :

1. Espérance de vie

Âge de la demande	Rente maximale en 2025	Commentaire
60 ans	917 \$/mois	J'ai un an de plus de paiements (commencent à 60 ans au lieu de 61 ans) donc 11 005 \$
61 ans	1 020 \$/mois	J'ai une rente plus élevée de 103 \$/mois à vie

- À près de 70 ans (plus ou moins 107 mois), les montants accumulés seraient semblables
- Espérance de vie d'une personne de 60 ans actuellement : Homme : 87,0 ans Femme : 89,9 ans
- Si vous avez une espérance de vie réduite : la demander tôt

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

31

À quel âge demander votre rente RRQ? (suite)

- 2. Besoins financiers
 - Vos besoins financiers seront-ils plus élevés avant ou après 65 ans?
 - Considérez toutes les sources de revenus
 - Exemple : retirer vos REER plus tôt et demander votre rente RRQ plus tard?

En conclusion : un choix propre à chaque personne, selon sa situation et ses priorités



Consultez un planificateur financier au besoin



Retraite progressive

En quoi cela consiste-t-il?

 Réduire son temps de travail avant la retraite



Conditions

- Durée maximale de l'entente initiale de 5 ans
 - Entre 1 et 5 ans
 - Prolongation : couvert plus loin
- Travailler un minimum de 40 % à chaque année
- Admissible à la retraite à la fin de l'entente (avec ou sans réduction)
- Nécessite une entente avec l'employeur

Retraite progressive (suite)

Régime de retraite

Service : pleinement reconnu

■ Salaire reconnu : régulier à l'échelle

Cotisation prélevée : salaire reconnu

En résumé

- √ réduction de tâche
- ✓ cotisation sur le plein traitement
- ✓ reconnaissance du service et du salaire à 100 %

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

35

Retraite progressive (suite)

Considérations

- Invalidité : prestations réduites
- C'est une démission à l'avance : changement de vie possible (exemple partage du patrimoine)
- La réduction de rémunération peut réduire la rente payable par le Régime de rentes du Québec

Prolongation de la retraite progressive

- Nécessite une entente avec son employeur, par écrit et plus de six mois avant l'échéance de l'entente initiale*
- La durée totale de l'entente (incluant la ou les prolongation(s)) ne peut pas dépasser 7 ans
 - La durée de la prolongation sera entre 1 an et 5 ans (possibilité de plus d'une prolongation)
 - * Mesure transitoire : pas de délai minimum de 6 mois pour les ententes dont l'échéance initiale se termine entre le 30 juin 2024 et le 31 mars 2025

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

37

Absence avec maintien des cotisations

30 jours civils consécutifs ou -

Réduction de tâche de 20 % ou – d'un temps complet

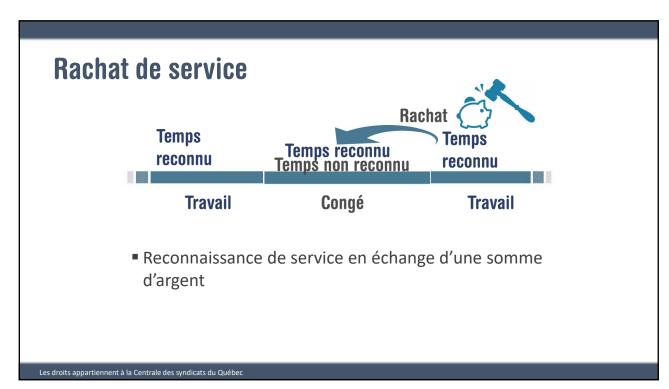


Cotisations au retour



Cotisations en continu (salaire à l'échelle)

Simplification administrative, pas de rachat



Rachat de service (suite)

Deux principaux types de rachat

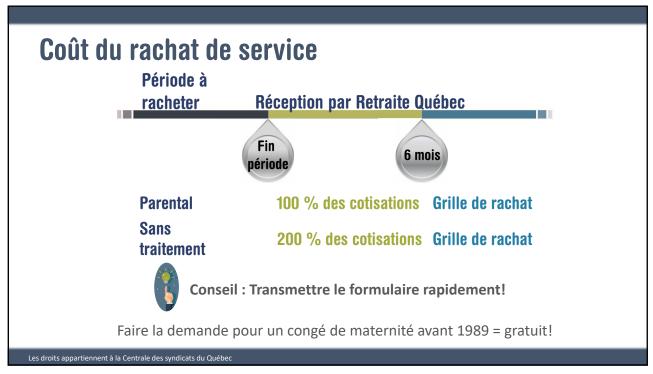
Congé

- 1 Parental ou de compassion
- 2 Sans traitement (régulier)



Formulaire RSP-727-ABS





Exemple - Rachat à 61 ans en 2025

Rachat: 1 an sans traitement en 2024

SANS RACHAT	AVEC RACHAT
100 000 \$ x 2 % x 28 années	100 000 \$ x 2 % x 29 années
= 56 000 \$/an	= 58 000 \$/an

Rente additionnelle : Avant 65 ans : 2 000 \$/an Après 65 ans : 1 552 \$/an

Coût approximatif*

Dans les 6 mois du retour d'absence (7 882\$ x 2) taux de 15 564\$ 2024 à 200 % des cotisations

Plus de 6 mois du retour d'absence (20 % de 100 000\$) 20 000\$

* Estimation du coût : voir la section Liens utiles

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

43

Avantageux?



- Évaluation du coût/bénéfice
 - Combien de temps pour rentrer dans son argent?
 - Illustrée sur la proposition de rachat
- Impôt
 - Le coût du rachat est déductible d'impôt (sauf si payé par REER)



- Transmettez dès maintenant une demande de rachat,
 (moment ultime : en même temps que sa demande de rente)
- Consultez votre syndicat

Banque de 90 jours

En quoi cela consiste-t-il?

90 jours en banque pouvant servir à combler certaines absences



À la prise de la retraite, Retraite Québec comble automatiquement les absences en utilisant la banque, s'il y a lieu

Lors d'un rachat de service, la banque de 90 jours est appliquée par défaut (si applicable), diminuant d'autant le coût du rachat

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



Indexation après la retraite

	Période d'accumulation du service		
	Entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 déc. 1999	Après le 1 ^{er} janvier 2000	
Indexation	TAIR -3 %	Max. entre TAIR -3 % et 50 % TAIR	
Faible inflation Exemple TAIR* = 2 %	0 %	1 %	
Grande inflation Exemple TAIR = 6,5 %	3,5 %	3,5 %	

^{*} TAIR : taux d'augmentation de l'indice des rentes, se rapprochant de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

47

Exemple

Augmentation du TAIR au 1 $^{ m er}$ janvier 2025 : 2,6 $\%$				
Rente au 1er janvier 2024	Service	Taux d'indexation	Rente au 1er janvier 2025	
11 429 \$	10 ans	0 %	11 429 \$	
28 571 \$	25 ans	1,3 %	28 942 \$	
40 000 \$	35 ans		40 371 \$	

Hausse de 0,9 %

Note: Les régimes publics (RRQ et PSV) sont pleinement indexés



Définition de conjointe ou conjoint

- Priorité sur la prestation de décès
- Qualification au moment du décès
- Trois possibilités :
 - Mariage (civil ou religieux)
 - Union civile (12 mois de vie commune)
 - Union de fait
- De sexe différent ou de même sexe

Union de fait

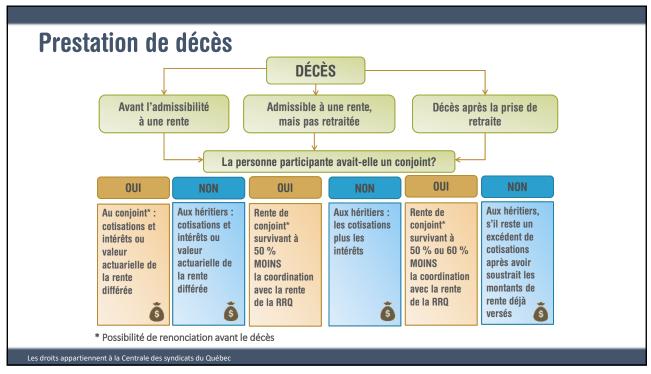
- Ont maritalement résidé pendant au moins 3 ans (même adresse)
 ET
- Ont publiquement été présentés comme conjoints (déclaration fiscale, etc.) durant les 3 ans

OU

 Pendant l'année précédant le décès, ont adopté un enfant ou un enfant est né de leur union

Note : Le mariage se dissout par le décès de l'un des conjoints ou par le divorce. Ainsi, un couple séparé légalement n'est pas considéré comme divorcé

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



Mise en garde

Cette présentation est à l'intention des membres des syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les renseignements qui se trouvent consignés dans cette présentation ne se substituent pas aux lois et règlements qui s'y rattachent. Aussi, il est fortement suggéré aux membres de consulter leur syndicat.

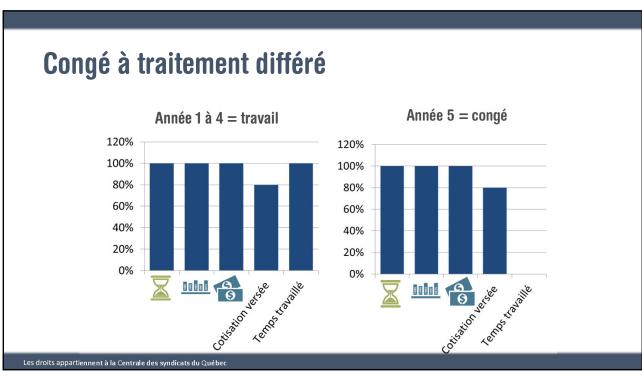
Toute reproduction, correction, transformation ou adaptation des textes et des images, sous quelque forme que ce soit, est interdite à moins d'avoir obtenu une autorisation écrite du Service de la sécurité sociale.

L'équipe de la Sécurité sociale Centrale des syndicats du Québec



Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec





Congé à traitement différé (suite)

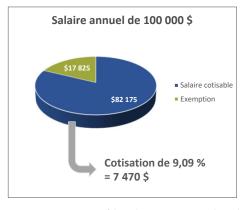
Conditions

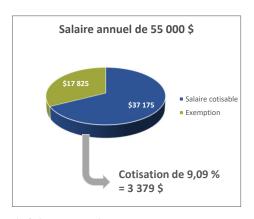
- Période de 2 à 5 ans
- Incluant un congé de ½ ou 1 année
- Nécessite le consentement de l'employeur

Considérations

- Règle fiscale : retour au travail pour une durée au moins égale à la durée du congé avant la retraite
- La réduction de rémunération peut diminuer la rente payable par le Régime de rentes du Québec

Cotisation 2025





Un ajustement vient réduire la cotisation pour les salaires en deçà du maximum des gains admissibles (MGA), soit 71 300 \$

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec



Le RRQ - Pourcentages payables selon l'âge du premier paiement

Âge	Taux
60 ans	64 %
61 ans	71,2 %
62 ans	78,4 %
63 ans	85,6 %
64 ans	92,8 %
65 ans	100 %
66 ans	108,4 %
67 ans	116,8 %
68 ans	125,2 %
69 ans	133,6 %
70 ans ou plus	142 %

Source : Retraite Québec

draite appartianment à la Contrale des syndicats du Québes



Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

- Admissibilité :
 - détenir la citoyenneté canadienne ou être résidente ou résident autorisé et avoir minimalement résidé au Canada pendant 10 ans après l'âge de 18 ans
 - Montant maximum si résidé au Canada 40 ans après l'âge de 18 ans
- En janvier 2025 les montants maximaux mensuels sont de :
 - Pour les 65 à 74 ans : 727,67 \$ (8 732 \$/an)
 - Pour les 75 ans et plus : 800,44 \$ (9 605 \$/an)
- Report possible du paiement après 65 ans, bonification de 0,6 %/mois (7,2 %/année de report)

Les droits appartiennent à la Centrale des syndicats du Québec

61

Liens utiles

CSQ : <u>lacsq.org</u>

AREQ : areq.lacsq.org

Retraite Québec : retraitequebec.gouv.gc.ca

-Formulaires: rrq.gouv.qc.ca/fr/services/formulaires

-Mon dossier:

https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/mon_dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx

PSV:

https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html